



Christine ALBANEL, ministre de la Culture et de la Communication a présenté hier, mercredi 2 avril, le rapport rédigé par Martin BETHENOD visant à proposer des mesures en faveur du développement du marché de l'art en France.

Le gouvernement en a d'ores et déjà retenu certaines.

La ministre a précisé en préambule que ces mesures s'inscrivent dans la perspective de la transposition de la directive Services avec pour conséquences notamment :

- de supprimer l'agrément du Conseil des Ventes et de le remplacer par une simple déclaration,
- de permettre aux maisons de ventes françaises « à l'instar de leurs homologues européens » de disposer de la possibilité « d'offrir un minimum garanti aux vendeurs, de réaliser des ventes de gré à gré ou encore de vendre des oeuvres dont elles seraient propriétaires »

Par ailleurs, Christine ALBANEL a annoncé :

- que la taxe sur les arts de la table serait supprimée,
- que dans le cadre européen, l'Etat français demanderait une extension à l'ensemble des pays de l'Union de la dérogation dont bénéficient les Britanniques sur le droit de suite (paiement pour les oeuvres des seuls artistes vivants),
- que l'Etat demanderait également une extension du taux réduit de la Tva à l'importation aux bijoux et aux biens culturels de moins de cent ans.

Enfin, en ce qui concerne la participation des Svv au financement du régime de sécurité sociale des artistes, la ministre a affirmé son attachement à cette contribution mais a annoncé que des négociations étaient en cours pour en revoir les modalités de calcul. Plusieurs réunions sont dès à présent fixées avec ses collaborateurs - la semaine prochaine -, ce que nous demandons depuis plusieurs mois.

Ajoutons qu'avant l'intervention de Christine ALBANEL, l'Observatoire du marché de l'art s'était réuni à la direction des musées de France. La Chambre nationale, les experts et le SYMEV s'étaient exprimés **d'une seule voix** sur ces sujets et en particulier sur la transposition de la directive Service.

Reste le calendrier prévisible pour l'adoption de ces différentes mesures :

- juin 2008 : présentation du projet de loi de transposition de la directive Services
- dès que l'agenda parlementaire le permettra : projet de loi modifiant la loi de juillet 2000 (cette loi sera dissociée de la transposition de la directive Service à proprement parler)
- second semestre 2008 (présidence française de l'Union Européenne) : demande de la France concernant la modification de la directive sur le droit de suite et de celle portant sur la Tva

Nous espérons que vous verrez dans ces évolutions qui nous paraissent de manière générale aller dans le sens de nos revendications, la modeste contribution du SYMEV...

En tout état de cause, nous vous tiendrons très régulièrement informés de la suite des procédures en cours.

Hervé CHAYETTE
Président